

Construire le Pacte vert et la Vague de rénovations pour l'Europe 21 propositions



**BUILD
EUROPE**
RESTORING THE PAST, BUILDING THE FUTURE



BUILD EUROPE

RESTORING THE PAST, BUILDING THE FUTURE



Build Europe

Square de Meeûs 35
1000 Bruxelles
Belgique

+32 (0)28 93 97 26
info@buildeurope.net
www.buildeurope.net

sommaire

Build Europe	4
Préambule	4
Accélérer la transition numérique	5
Proposition 1 Favoriser la digitalisation des métiers du bâtiment.....	5
Proposition 2 Diffuser les innovations technologiques.....	5
Proposition 3 Développer des outils de simulation.....	5
Proposition 4 Mettre en place des plateformes numériques de marché	6
Augmenter l'échelle	7
Proposition 5 Créer un Observatoire européen de la Rénovation énergétique.....	7
Proposition 6 Encourager la rénovation par une planification simplifiée.....	7
Proposition 7 Elargir les politiques publiques de développement durable	8
Proposition 8 Favoriser l'exploitation des friches urbaines	8
Lever les freins	9
Proposition 9 Accélérer et simplifier la délivrance des autorisations d'urbanisme ...	9
Proposition 10 Dématérialiser les procédures d'urbanisme et faciliter les octrois	9
Proposition 11 Transformer les bâtiments non-résidentiels en logements	10
Déployer de nouveaux outils	11
Proposition 12 Favoriser l'acquisition et la transformation de bâtiments anciens....	11
Proposition 13 Promouvoir les partenariats public-privé (PPP).....	11
Proposition 14 Concevoir un traitement fiscal favorable pour la rénovation en profondeur incluant les projets de démolition-reconstruction.....	12
Proposition 15 Renforcer les aides directes aux réhabilitations	12
Proposition 16 Favoriser l'autofinancement des rénovations.....	12
Proposition 17 Mettre en place des rénovations par objectif.....	13
Proposition 18 Encourager les constructions modulaires hors site	13
Accroître les compétences	14
Proposition 19 Développer les métiers de la rénovation.....	14
Proposition 20 Créer un guichet administratif unique.....	14
Proposition 21 Lancer un programme télévisuel européen	14
Remarque finale	15
Remerciements	15

Build Europe

Build Europe est l'organisation regroupant les fédérations nationales des promoteurs, des constructeurs et des aménageurs européens, représentant plus de 30.000 promoteurs, aménageurs et constructeurs de logements affiliés aux fédérations de 12 États européens.

L'objectif principal de Build Europe est avant tout de répondre aux aspirations sociales et environnementales des citoyens européens. Build Europe travaille avec ses Membres pour promouvoir des approches politiques pratiques afin de créer un environnement qui permette de construire plus, mieux, et à des prix abordables.

Préambule

Conscient que les bâtiments sont les premiers consommateurs d'énergie au sein de l'Union européenne, qu'ils sont à l'origine de 36 % des émissions de GES et que la plupart des bâtiments existants seront encore présents en 2050, l'Union européenne considère que la rénovation environnementale est une nécessité pour atteindre la neutralité climatique. Elle se donne ainsi comme priorité l'investissement pour une reprise verte, numérique et équitable.

La rénovation des bâtiments existants pourrait réduire la consommation totale d'énergie de l'UE de 5 à 6% et diminuer les émissions de dioxyde de carbone d'environ 5 %. Or, en moyenne, moins de 1 % du parc immobilier national est rénové chaque année (le taux varie entre 0,4 % à 1,2 % selon les États membres).

La taxonomie des activités durables introduite par l'Union européenne est une classification standardisée pour évaluer la durabilité des activités économiques émettant des gaz à effet de serre (GES). Sont listées dans le rapport technique final les activités pouvant contribuer à la transition vers une économie zéro émission nette en 2050, mais qui ne suivent pas encore la trajectoire de la neutralité carbone, parmi lesquelles la rénovation des bâtiments.

En octobre 2020, la Commission européenne a présenté sa "Stratégie pour une vague de rénovations" qui vise à doubler les taux de rénovation dans les dix prochaines années. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Pacte vert européen, qui vise à rendre l'économie de l'UE plus durable. La "Stratégie pour une vague de

rénovations" met en avant des approches basées sur les quartiers et comprend notamment une initiative de logement abordable pour 100 districts. Build Europe se félicite du fait que le caractère **abordable** du logement soit considéré comme un des principes clés de la rénovation des bâtiments à l'horizon 2030 et 2050, et réaffirme l'importance d'y associer les opérateurs privés pour parvenir à cet objectif.

L'Union européenne incite ainsi les États membres à mobiliser les fonds du nouveau plan de relance afin d'encourager les investissements dans la décarbonation du parc immobilier.

De plus, l'UE met en œuvre un plan de relance global en cours de négociation grâce auquel la rénovation devrait contribuer de manière soutenue à l'effort de relance. Ainsi, la Commission a décidé de concevoir un mécanisme européen de financement de la rénovation. Ciblant tous les types de bâtiments et un large éventail d'améliorations, l'initiative devrait atteindre un montant d'investissements estimé à 375 milliards d'euros par an dont environ 250 milliards d'euros pour les bâtiments résidentiels et 75 milliards d'euros pour les bâtiments publics.

C'est donc un virage majeur que nous sommes en train de vivre avec une ambition accrue des politiques publiques visant à accompagner la transition énergétique et environnementale des bâtiments. La mobilisation et le fléchage de ces politiques sont tout aussi cruciaux pour assurer l'optimisation des fonds mobilisés. Dans cette optique, les promoteurs, constructeurs et aménageurs regroupés au sein de Build Europe veulent apporter leur pierre à l'édifice et faire connaître les mesures permettant d'aboutir à une Europe aux logements plus abordables et plus durables.

Pour y parvenir, Build Europe propose une stratégie qui s'articule autour de cinq axes principaux : accélérer la transition numérique, augmenter l'échelle des rénovations, lever les freins à l'activité, déployer de nouveaux outils et accroître les compétences. Ce plan vise à compléter la stratégie de la Vague de rénovations et devrait permettre à l'UE d'atteindre plus facilement les objectifs du Pacte vert européen tout en respectant le désir d'accéder à des logements plus abordables exprimé par les citoyens européens.

Accélérer la transition numérique

1 Favoriser la digitalisation des métiers du bâtiment

Favoriser la digitalisation des métiers du bâtiment au sein du secteur de l'immobilier

Le numérique est devenu incontournable dans le secteur immobilier. Jusqu'à ce jour il était difficile de conserver les informations tout au long du cycle de vie du bâtiment puisqu'on raisonnait par phase : conception, construction, gestion et maintenance. Aujourd'hui, nous devons nous assurer d'une continuité numérique indispensable pour sécuriser la fiabilité ainsi que le transport des données au sein de l'industrie immobilière. Les maquettes numériques ont montré leur efficacité pour l'optimisation de la conception et de la construction de l'immeuble, il est indispensable de développer ces outils pour permettre la gestion du cycle de vie des immeubles (50 ans en moyenne). Des incitants financiers sont aussi requis afin d'encourager les petites entreprises à réaliser les investissements nécessaires.

2 Diffuser les innovations technologiques

Accélérer la diffusion des innovations technologiques pour faciliter les travaux (scans 3D, maquettes numériques, objets connectés...)

Les institutions européennes ont un rôle central à jouer dans le renforcement de la digitalisation au sein du secteur de la construction et de la rénovation et dans la diffusion élargie des innovations technologiques. L'utilisation accrue des innovations permettrait, par exemple, de traduire la demande en configuration 3D « design » ou en réalité augmentée avec visite virtuelle, et de partager le concept. D'autres applications qui incluent la gestion optimisée en 3D du bâti et des interfaces technologiques (SCAN to BIM, maquettes numériques, détails 3D, etc.) permettraient aussi une meilleure appropriation par le client ou l'utilisateur.

3 Développer des outils de simulation

Capitaliser sur la compétence des salariés et des PME des secteurs aéronautiques et automobiles, et de leurs outils de simulation et de production, pour introduire de nouvelles offres de rénovation

La réorganisation complète de la filière de la construction, autour de la priorité de rénovation des bâtiments et de l'économie circulaire, doit permettre de changer les anciennes méthodes du secteur européen de la construction pour aboutir à plus d'efficacité au bénéfice de tous en

produisant plus rapidement et à un prix plus abordable. Cela passe notamment par la mise en place de premiers projets avec des bâtiments rénovés selon de nouvelles méthodes beaucoup plus innovantes et utilisant des matériaux recyclés des chantiers de démolitions. Cette nouvelle méthode inclurait également la mise au point d'un processus partagé qui pourra se décliner en plusieurs réponses techniques et architecturales. Les réponses architecturales pourraient se fonder soit sur des capacités de production industrielles existantes soit sur des capacités de productions industrielles à réaliser en atelier. Pour développer ces outils de simulation une aide à l'investissement des PME est indispensable afin que toutes les catégories d'entreprises avancent au même rythme. Enfin, les opérateurs privés pourront garantir plus facilement la qualité et le caractère abordable de leurs services en ayant un meilleur accès aux sociétés spécialisées dans le numérique à travers toute l'Europe.

4 Mettre en place des plateformes numériques de marché

Soutenir le développement de plateformes numériques de marché afin d'augmenter la transparence et la fiabilité pour le client final

Pour réduire la consommation d'énergie et diminuer drastiquement la consommation en faveur du pouvoir d'achat des ménages et des dépenses durables, de nombreux outils numériques doivent être mis en place pour orienter les décisions de rénovation afin de proposer des aides à la réflexion, de rassembler des informations et de simplifier la compréhension des données pour les utilisateurs. Les outils devraient également permettre de comparer le coût d'acquisition et de rénovation d'un logement sur le marché secondaire avec le coût d'acquisition d'un nouveau logement (lequel devra respecter la norme NZEB à partir de 2021) en fonction de la consommation énergétique et du coût de la maintenance. Il est difficile de confronter de façon simple le résultat réel à l'objectif théorique rapporté aux investissements réalisés, et cette difficulté explique en grande partie le manque d'appétence par le marché de la rénovation pour un grand nombre de citoyens européens.

Augmenter l'échelle

5 Créer un Observatoire européen de la Rénovation énergétique

Mettre en place un Observatoire européen de la Rénovation énergétique

Cet Observatoire européen aurait pour but d'établir un état des lieux précis du parc immobilier européen, d'identifier et de quantifier les logements énergivores et de rendre compte des volumes de rénovation nécessaires. Cette démarche serait également l'occasion d'établir un vocabulaire commun de la rénovation au niveau européen (rénovation globale, performante, bâtiment à consommation excessive, précarité énergétique). Cet Observatoire permettrait d'améliorer l'observation et la connaissance du secteur en favorisant le partage des données commerciales, le perfectionnement des bases de données et la création d'observatoires partenariaux (collectivités, État, agences d'urbanisme, universités, associations de commerçants...). Pour autant les opérations de rénovation/restructuration à grande échelle doivent être entreprises sans attendre la création de cet Observatoire.

6 Encourager la rénovation par une planification simplifiée

Favoriser les opérations de rénovation importantes par des procédures de planification simplifiées

Les objectifs du Pacte vert ne pourront être atteints à l'échelle des seuls particuliers, et nécessitent des procédures de planification simplifiées pour les biens, les résidences ou les quartiers qui devront faire l'objet de travaux de rénovation afin de parvenir à une politique beaucoup plus ambitieuse et efficace. Pour cette raison, il est nécessaire que les urbanistes en charge de la planification recensent les quartiers où peuvent être menées des opérations de rénovation et de restructuration du bâti. Nous attirons l'attention sur le fait que, même en améliorant l'efficacité énergétique des vieux immeubles, ceux-ci ne correspondent plus aux nouvelles attentes de vie et d'espace des citoyens européens. Il faut donc s'engager parfois dans une logique de restructuration complète quitte à conserver certains paramètres tels que la façade ou la volumétrie du bâtiment.

7 **Élargir les politiques publiques de développement durable**

Intégrer systématiquement la rénovation des bâtiments dans les politiques publiques de développement durable

Les différents contrats publics mis en œuvre par les autorités nationales et régionales à travers l'Union européenne doivent systématiquement prendre en compte la question de la rénovation environnementale des bâtiments. Au niveau de la méthodologie, cela pourrait notamment passer par la mesure de l'impact carbone.

8 **Favoriser l'exploitation des friches urbaines**

Soutenir l'exploitation des friches urbaines

Build Europe considère que la rénovation urbaine est le meilleur remède contre les « cancers urbains ». L'avenir de l'Europe réside dans ses villes, celles-ci étant non seulement les moteurs de l'économie européenne, mais aussi le lieu de nouveaux défis majeurs. Dans ce contexte, la lutte contre les « cancers urbains » - représentés par les friches industrielles, les zones désaffectées et les terrains vagues - et leur transformation en poumons des nouvelles villes représentent à la fois un grand défi et une grande opportunité pour les villes européennes. Build Europe insiste en particulier sur le fait que la rénovation urbaine peut créer de nombreux effets positifs, et que la reconstitution du parc immobilier peut représenter une amélioration de la qualité, un accroissement de la densité et une réduction de l'étalement urbain. De plus, cette rénovation peut engendrer de nouvelles retombées économiques et améliorer la compétitivité économique des centres-villes. Dans le contexte économique actuel où les investisseurs sont prudents, le rôle des politiques publiques est crucial pour encourager l'investissement privé dans les projets de rénovation urbaine ou de réhabilitation des friches industrielles. Les gouvernements nationaux et régionaux ont la possibilité de stimuler l'investissement privé en réduisant les risques et en combinant les fonds publics disponibles et les financements privés. Des mesures d'incitation (telles que des exonérations de TVA pour les bâtiments durables, des allègements réglementaires, des régimes préférentiels d'assurance, des exonérations de frais d'aménagement, des réductions d'impôt foncier et des investissements publics dans les infrastructures et les équipements etc.) pourraient être imaginées en collaboration.

Lever les freins

9 Accélérer et simplifier la délivrance des autorisations d'urbanisme

Encourager les gouvernements nationaux à accélérer et simplifier la délivrance des autorisations d'urbanisme

Tous les moyens doivent être utilisés pour accélérer et simplifier les procédures liées à rénovation des bâtiments et pour améliorer l'efficacité énergétique. Cela passe notamment par une réduction des délais des procédures administratives et d'urbanisme applicables à ces projets, mais aussi par une simplification considérable des procédures administratives liées aux opérations visant de à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Dans de nombreux pays européens, le délai d'instruction peut durer jusqu'à plusieurs années, ce qui augmente le coût pour les entrepreneurs et les propriétaires et ralentit significativement l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. L'Union européenne a un rôle à jouer en incitant les gouvernements à accélérer et simplifier la délivrance de permis pour les projets de rénovation énergétique correspondant aux objectifs urgents du Pacte vert pour l'Europe.

10 Dématérialiser les procédures d'urbanisme et faciliter les octrois

Favoriser la généralisation de la dématérialisation des procédures d'urbanisme pour les professionnels et faciliter l'octroi de permis de construire

Une réduction des délais d'instruction est urgente pour rattraper le retard de traitement du stock de projets suite au confinement. Le dépôt du dossier par courriel devrait être rendu obligatoire dans les grandes villes européennes afin d'alléger la tâche des communes et d'accélérer la réalisation d'opérations de construction. Harmoniser au niveau européen les règles de rénovation et de construction faciliterait également le travail des promoteurs et constructeurs, en particulier ceux intervenant sur le marché d'un autre pays de l'UE.

11 Transformer les bâtiments non-résidentiels en logements

Soutenir la transformation de bâtiments non-résidentiels en logements dans le contexte de la pandémie en incitant les gouvernements à revoir leurs politiques fiscales

De nombreux bâtiments non résidentiels, comme les bureaux, restaurants, hôtels et centres commerciaux, compte tenu de leur obsolescence et de l'évolution des besoins suite à la pandémie de Covid-19, trouveraient avantage à être transformés en logements. Cette conversion permettrait d'augmenter considérablement le parc de logements disponibles et de s'attaquer directement à la crise de l'accessibilité du logement à laquelle des millions de citoyens européens sont actuellement confrontés. La demande et les projets existent, mais se heurtent parfois à des obstacles administratifs excessifs. Compte tenu du double objectif visant à la fois à développer les opérations de rénovation/réhabilitation et à accroître l'économie circulaire par la réduction des déchets, une évolution de la doctrine fiscale par les Etats-membres est souhaitable. Dans la mesure où ces projets répondent à la fois à la problématique du logement abordable et à celle de la rénovation énergétique, un plafond européen sur la TVA appliquée à ces opérations de transformation trouverait toute son utilité.

Déployer de nouveaux outils

12 Favoriser l'acquisition et la transformation de bâtiments anciens

Encourager les investisseurs à acheter et transformer des anciens bâtiments afin d'améliorer leur performance énergétique

Au sein du parc immobilier européen figure une part importante de bâtiments dont la rénovation est impossible compte tenu de leur ancienneté et de la spécificité des moyens techniques utilisés au moment de la construction. L'application de la Vague de rénovations au niveau des États-membres doit prendre en compte ce paramètre et la Commission européenne doit encourager les autorités publiques à faciliter l'acquisition, la transformation et la restructuration des bâtiments anciens dégradés dans le but d'améliorer la performance énergétique du parc immobilier européen.

13 Promouvoir les partenariats public-privé (PPP)

Promouvoir au niveau européen les partenariats public-privé (PPP) visant à rénover des bâtiments en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés

L'augmentation de la durabilité du bâti et la réduction de son empreinte énergétique serait facilitée par des partenariats public-privé (PPP) ayant pour but la construction d'un quartier nouveau sur un terrain débarrassé le plus souvent de ses bâtis existants. Pour favoriser ses actions de rénovation urbaine, et parce qu'il ne faut pas tout attendre des seuls financements publics, les nouvelles mesures européennes proposées au niveau de la Commission doivent inciter les autorités locales à y recourir chaque fois que l'ampleur du renouveau urbain recherché le justifie. Pour que les PPP réussissent, il est nécessaire d'avoir des accords formels entre les partenaires et une identification claire des rôles et responsabilités ainsi qu'une coopération étroite entre les différents partenaires - autorités, acteurs privés et résidents locaux. Nous nous référons ainsi au gouvernement de la Région flamande en Belgique qui a adopté en 2002 un décret relatif aux projets de rénovation urbaine par le biais de partenariats public-privé.

14 Concevoir un traitement fiscal favorable pour la rénovation en profondeur incluant les projets de démolition-reconstruction

Encourager la réduction de la TVA applicable aux travaux de rénovation globale visant à atteindre une haute performance énergétique

Build Europe propose d'amplifier et de simplifier, par des mesures fiscales incitatives harmonisées au niveau européen, la rénovation performante des bâtiments en vue d'amorcer un changement des comportements, à l'instar de la prime à la conversion dans le secteur automobile. Un traitement fiscal favorable devrait également s'appliquer aux citoyens qui achètent des logements résultant des opérations de démolition-reconstruction réalisées par des promoteurs. En encourageant les autorités à adopter cette approche, l'UE permettrait de faciliter la réalisation de travaux complexes nécessitant des compétences et de favoriser l'emploi.

15 Renforcer les aides directes aux réhabilitations

Inciter les autorités nationales et régionales à renforcer les aides directes pour les réhabilitations afin d'augmenter le nombre de bâtiments à haute performance énergétique

La réhabilitation à grande échelle de quartiers à faible performance énergétique ne permet pas uniquement de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces grands travaux améliorent également l'image sociale de quartiers plus défavorisés et engendrent des bénéfices économiques et sociaux indirects. Les aides directes des autorités nationales et régionales, avec le soutien de fonds européens, permettraient d'accélérer ce cercle vertueux. Par contre, la nécessité d'un soutien financier sur le marché secondaire (rénovation) ne doit pas entraîner de distorsion de la concurrence sur le marché primaire (nouveau). Il serait donc judicieux de traiter sur un pied d'égalité la construction de nouveaux logements respectant l'obligation de très faible consommation d'énergie (NZEB) à partir de 2021.

16 Favoriser l'autofinancement des rénovations

Permettre l'autofinancement des rénovations en favorisant les surélévations ou les divisions parcellaires

Encourager au niveau européen le développement des projets de densification lorsqu'ils sont liés à la réalisation de travaux de performance énergétique permettrait de faciliter le développement de nouvelles sources de financement au service de l'efficacité énergétique. Les projets de densification permettent de lutter contre l'étalement urbain.

17 Mettre en place des rénovations par objectif

Favoriser la rénovation par objectif

Build Europe recommande aux institutions européennes de favoriser une rénovation par objectif par opposition à une rénovation prescriptive, source de coûts administratifs additionnels. En France, le mouvement législatif amorcé ces dernières années vise à définir la règle sous forme d'objectifs et non de moyens. Les professionnels du marché immobilier savent comment rendre les bâtiments efficaces sur le plan énergétique et pourraient bénéficier d'une réduction des réglementations afin d'éviter de créer des coûts inutiles. Ce nouveau paradigme pourrait également s'appliquer à la construction de nouveaux bâtiments. La mise en œuvre de solutions alternatives pour atteindre un objectif identifié ne doit pas aboutir à réintroduire une lourdeur administrative, dissuasive pour les opérateurs.

18 Encourager les constructions modulaires hors site

Favoriser les rénovations à travers les constructions modulaires hors site

L'intensification du nombre de projets de rénovation à des coûts maîtrisés au moyen de constructions modulaires hors site est en cours de développement à l'étranger. Au niveau européen, cette technique permettrait de réinventer la chaîne de production du bâtiment en adoptant une approche plus collaborative. Le développement de la construction hors site permet ainsi d'accélérer la digitalisation et l'automatisation de la production des matériaux et équipements ainsi que d'améliorer la performance environnementale des bâtiments.

Accroître les compétences

19 Développer les métiers de la rénovation

Engager une politique de développement et de formation des métiers de la rénovation

Une politique de rénovation sur une échelle aussi large au niveau européen implique de nouveaux métiers et de nouvelles aptitudes. L'UE doit former la main d'œuvre en introduisant les nouvelles technologies dans ces métiers que certains considèrent comme dépassés. Ces nouveaux artisans devront également être formés dans un nouvel état d'esprit consistant à réutiliser les matériaux, à choisir les produits fabriqués au plus près avec la meilleure empreinte carbone, à économiser l'eau, l'énergie, et les ressources de manière générale. Il faut développer ce nouvel état d'esprit et engager un plan massif de formation.

20 Créer un guichet administratif unique

Permettre aux artisans de consacrer 100 % de leur temps aux travaux de rénovation en proposant un guichet administratif unique

Les artisans du bâtiment passent trop de temps à assurer des formalités et déclarations de tous ordres, liés à leur activité comme au déroulé du chantier, qui viennent réduire le temps disponible pour la réalisation des travaux de rénovation. Une plateforme unique au niveau européen regroupant les formalités et déclarations permettrait de faciliter le travail des artisans et d'accélérer la rénovation du bâti à travers l'Europe.

21 Lancer un programme télévisuel européen

Initier et financer un programme médiatique européen dans le cadre d'Europe Créative afin de promouvoir les métiers de la rénovation via un concept télévisuel de type « MasterChef »

On observe une recrudescence d'intérêt des jeunes citoyens européens pour les métiers de la cuisine et de la pâtisserie qu'ils délaissaient auparavant. La visibilité accrue de ce secteur professionnel est due au moins en partie au succès d'opérations télévisuelles qui, à l'aide de personnalités du secteur, mettent en valeur les talents et développent l'intérêt des métiers. La création d'une émission-concours européenne relative aux métiers du bâtiment, sur la chaîne européenne Arte, par exemple, permettrait de recréer l'attractivité nécessaire de ce secteur. Le goût constaté pour les métiers du bricolage et l'attrait déjà réservé à des émissions relatives à l'aménagement et à la décoration de logements permettent de penser au succès possible d'une telle émission.

Remarque finale

A travers ces propositions, Build Europe souhaite que le Pacte vert européen corresponde le mieux possible aux aspirations des citoyens et à la réalité du terrain. L'exécutif européen doit avant tout garder en mémoire que le prix du logement par rapport aux revenus des ménages européens est déjà trop élevé.

Il est clair que le Pacte vert européen ne peut se faire au détriment des ménages les moins aisés. Un accompagnement financier de la part des autorités publiques est donc indispensable pour s'assurer de la réussite du projet ainsi que de son inclusivité.

Remerciements

Build Europe tient à remercier la Fédération des promoteurs immobiliers de France (FPI France) et RICS France pour nous avoir fourni de précieux éléments sur le renouveau urbain et la rénovation des logements. Le document de Build Europe s'appuie sur leurs travaux et souligne la nécessité de répondre aux ambitions environnementales des citoyens européens sans que l'accessibilité au logement ne se détériore.

Ce rapport a été largement diffusé pour recueillir commentaires et suggestions auprès de grands acteurs de la rénovation, des élus proches du terrain, des villes et métropoles ainsi que des promoteurs, aménageurs et investisseurs. Nous tenons à remercier particulièrement tous ceux qui, par leur participation active, ont permis d'élaborer ce rapport. Nos remerciements vont aussi à l'ensemble des personnes ayant contribué à ce document.



**BUILD
EUROPE**
RESTORING THE PAST, BUILDING THE FUTURE